

DELIBERATION du C.C.A.S.

Séance du 20 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à 17h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge BORD, Maire.

Présents : Mmes SIAU - BELIN – JULIEN – DEVISE – PEIRETTI GARNIER

Mrs – BORD – MARTIN – FOLCHER

Absentes excusées : Mmes – FERNANDEZ – GLAS – BELIN

Absente : Mme ANGER

CCAS_2026_01

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 du CCAS

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2026 ci-annexé,

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, il est obligatoire d'organiser un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants dans les deux mois précédent le vote du budget.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », est venue étoffer les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires. Désormais celui-ci doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédent le vote du budget.

Il faut toutefois noter que certaines dispositions de l'article 107 de la loi « NOTRe » comme les engagements pluriannuels envisagés ou les informations relatives à la structure et la gestion de la dette ne concernent pas notre CCAS. En effet il y a très peu d'investissement (uniquement pour l'équipement de la salle commune de la « maison en partage »), et aucun emprunt n'a été réalisé sur ce budget dont le financement est, quasi exclusivement, assuré par des subventions de la commune et des subventions du conseil général pour une partie du fonctionnement de la Maison en partage.

Le rapport d'orientation budgétaire est joint à la présente délibération.

Une présentation de ce rapport est faite au conseil d'administration pour alimenter le débat au sein du conseil

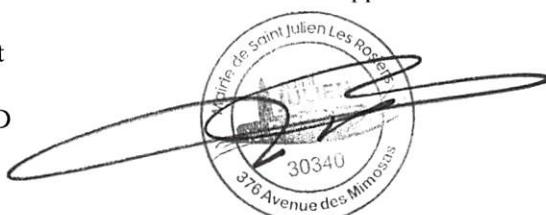
Le Conseil d'administration :

- **Validé** le rapport sur les orientations budgétaires 2026 présentés par Monsieur le Président

- **Décide** de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du CCAS de Saint Julien les Rosiers qui s'est déroulé sur la base de ce rapport

Le Président

Serge BORD



Date de mise en ligne sur le site internet de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 22/01/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 22/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002744-20260120-CCAS_2026_0